

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1320

9 juillet 2009

SOMMAIRE

Achats Actions Benelux Investments S.A.	63349	Kinemax S.A.	63349
Arctic Spas S.à.r.l.	63349	La Chouette (Immobilière) S.A.	63351
Artax Investments Holding S.A.	63352	Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A.	63349
Baumeister-Haus Luxembourg S.A.	63350	LuxCo 83 S.à r.l.	63351
Café des Sports, Eischen s.à r.l.	63345	Marifin S.A.	63351
CA Holding Luxembourg S.A.	63314	MD Engineering S.à r.l.	63354
Canussel Dopo S.A.	63346	Naralux S.A.	63340
Car Solutions Sàrl	63352	Nivalcon Immo S.A.	63351
Clairimmo S.A.	63346	Oak	63314
Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l.	63315	Oregon Financière S.A.	63349
Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l.	63316	Paradigm Luxembourg S.C.A.	63317
Compagnie Européenne de l'Acier S.A. ..	63350	Patrick Enblad S.à r.l.	63348
Compagnie Immobilière du Cents S.A. ..	63316	PeFin S.A.	63351
Cypress Works S.à r.l.	63347	PepsiCo Finance (UK)	63317
Deco International S.A.	63315	PepsiCo Finance (U.K.) Limited	63317
Dorel Investments S.A.	63350	Pizza Cosmos S.à r.l.	63352
ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements	63350	Plan Investment Holding S.A.	63345
EM-Jot S.à r.l.	63346	Plan Investment Holding S.A.	63339
Emred International S.A.	63348	Plan Investment Holding S.A.	63339
Era Investments S.A.	63339	Plan Investment Holding S.A.	63354
Euro Consult Ingénierie S.à r.l.	63354	Plan Investment Holding S.A.	63345
European Forest Resources (UK) S.à r.l.	63315	Plan Investment Holding S.A.	63341
Eurosky S.à r.l.	63317	Point of Oaks Luxembourg S.A.	63347
Exmedia SA	63345	Point of Oaks Luxembourg S.A.	63347
Finagest S.A.	63350	Queristics Investment	63346
Financière Crozet S.A.	63316	Rockies	63348
Flime Investments S.A.	63341	Salonika Radio Investments Holding S.A.	63314
Four Points S.A.	63317	Sapote Del Sole S.A.	63356
GDL Invest S.A.	63346	Socrimex Holding S.à r.l.	63359
Genius Holding Emron S.à r.l.	63347	Solidarity Takafol S.A.	63315
Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l.	63356	Takafol S.A.	63315
		United Consumer Media Holdings S.à r.l.	63348

Salonika Radio Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.935.

—
Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique le 29 mai 2009

Conformément à la résolution prise par l'administrateur unique, en date du 29 mai 2009, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour Salonika Radio Investments Holding S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009071848/18.

(090084194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.462.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 9 Juin 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009071845/18.

(090084192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Oak, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébisците.
R.C.S. Luxembourg B 112.898.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de la Société du 5 juin 2009

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation du 29 mai 2009
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 5 juin 2009 au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Oak S.A. (En liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2009071843/18.

(090084139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- Le siège social de la société European Forest Resources Holdings S.à r.l., en sa qualité d'associée de la Société, a été transféré lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 22 décembre 2008 et se trouve désormais au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour European Forest Resources (UK) S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009071860/18.

(090084512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Deco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 137.636.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de notre société, tenu en date du 7 avril 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg, de son poste d'administrateur délégué, avec effet immédiat,

- Décision a été prise de nommer en son remplacement Madame Natalia CHABALINA, demeurant 8, avenue Alphonse XIII, F-75016 Paris (France), avec effet immédiat et droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009076859/18.

(090091562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 20.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2009071822/13.

(090084398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071823/10.

(090084423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Colony MARS (Lux) Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071826/10.

(090084418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Financière Crozet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077373/10.

(090091641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2009

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin, à dix heures, l'actionnaire unique de la société COMPAGNIE IMMOBILIERE DU CENTS S.A., à pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Roland KUHN, demeurant 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg,
- Monsieur Jean NICKELS, demeurant 4, rue de la Gare, L-9184 Schrodweiler,
- Monsieur David WEIS, demeurant 125, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Roland KUHN, susvisé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'actionnaire unique constate, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours venu à échéance en 2009.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Signature

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2009077384/29.

(090092115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**PepsiCo Finance (UK), Société en nom collectif,
(anc. PepsiCo Finance (U.K.) Limited).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 67.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47059 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009077380/211/13.

(090092286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Four Points S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077374/10.

(090091640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Eurosky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077372/10.

(090091643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Paradigm Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.739.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 127.730,

duly represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 June 2009 in Luxembourg;

2) AIM Services S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 74.676,

duly represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 June 2009 in Luxembourg; and

3) Jean-Marc Ueberecken, born on 31 May 1972 in Luxembourg, professionally residing at L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme,

duly represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 June 2009 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to document the deed of incorporation of a société en commandité par actions, which they wish to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Definition

Art. 1. Definitions. "Affiliate" shall mean, with respect to any Person, another person controlled directly or indirectly by such first Person, controlling directly or indirectly such first Person or directly or indirectly under the same control as such first Person;

"Article" means any article contained in these articles of incorporation;

"Business Days" means a day on which banks are open for business in Luxembourg;

"CaymanCo" means Paradigm Ltd., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, with registered office Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Register of Companies under registration number 173380;

"CaymanCo IPO" shall mean the first to occur of a US CaymanCo IPO or an Other CaymanCo IPO;

"Class A Shares" means the Class A Shares issued by the Company to Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l.;

"Class A Shareholder" means a holder of Class A Shares;

"Class B Shares" means the Class B Shares issued by the Company to the Class B Shareholders;

"Class B Shareholder" means a holder of Class B Shares;

"Company" means Paradigm Luxembourg S.C.A.;

"Competitor" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.1. hereof;

"First Offer Option Period" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"First Offer Shares" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"FPC Shareholders" shall have the meaning ascribed to it in the shareholders agreement to be entered into on or about March 2009 by and among the CaymanCo and the other parties as described therein;

"General Partner" shall have the meaning ascribed in to in Article 5.2. hereof;

"Hart Scott Rodino Antitrust Improvements Act of 1976" shall mean the US antitrust Hart Scott Rodino Antitrust Improvements Act of 1976;

"Notice of First Offer Election" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Offered Shares" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Offer Notice" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Other CaymanCo IPO" shall mean an underwritten initial public offering or public offerings (on a cumulative basis) of ordinary shares of the CaymanCo on an international securities exchange with aggregate gross proceeds to the CaymanCo of at least USD fifty million, provided that a "US CaymanCo IPO" shall not constitute an "Other CaymanCo IPO";

"Parent" means any Person whose principal asset, directly or indirectly, consists of shares of the CaymanCo and that controls, directly or indirectly, the CaymanCo;

"Parent IPO" means an initial public offering or any public offerings, whether underwritten or not, of shares of any Person whose principal asset, directly or indirectly, consists of shares of the CaymanCo and that controls, directly or indirectly, the CaymanCo, whether on an international securities exchange or pursuant to a registration statement or registration statements under the Securities Act;

"Permitted Transferee" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.2. hereof;

"Person" means an individual, corporation, limited liability company, partnership, joint venture, trust, unincorporated organization, government (or any department or agency thereof) or other entity;

"Redemption Price" shall have the meaning ascribed to it in Article 7.4.5.;

"Right of First Offer" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Securities Act" means the U.S. Securities Act of 1933, as amended;

"Selling Shareholder" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Shareholder(s)" means a holder of Class A or Class B Shares in the Company;

"Third Party Offer" shall have the meaning ascribed to it in Article 11.3. hereof;

"Transfer" shall mean to sell, assign, pledge or encumber or otherwise transfer or convey, directly or indirectly, whether or not for consideration;

"Transferee" shall mean any Person to whom a Transfer is made, regardless of the method of Transfer;

"US CaymanCo IPO" shall mean an underwritten initial public offering or public offerings (on a cumulative basis) of ordinary shares of the CaymanCo pursuant to a registration statement or registration statements under the Securities Act with aggregate gross proceeds to the CaymanCo of at least USD 50 million.

B. Name - Duration - Purpose - Registered office - Shareholders' liability

Art. 2. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Paradigm Luxembourg S.C.A." (the "Company").

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

4.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

4.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

4.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 5. Registered office.

5.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the Company's general partner (actionnaire commandité) (the "General Partner").

5.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 6. Shareholders' liability. The Company's General Partner (actionnaire commandité) shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other shareholder (actionnaire commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

C. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 7. Share capital.

7.1. Issued share capital

7.1.1. The Company's issued share capital is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000) consisting of fourteen million (14,000,000) Class A Shares, without designation of a par value.

The Company shall at a later stage proceed to the issuance of a second class of shares to which specific economic rights shall be attached as defined hereafter: the Class B Shares.

7.1.2. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in Article 7.3 of these articles of incorporation ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

7.1.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing Shareholders, in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of Shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the General Partner to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholders or authorise the General Partner to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

7.1.4. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

7.2. Class B Reserve Account - Economic rights attached to the shares

7.2.1. All amounts paid into the Company by any Shareholder for contributions made to the share capital of the Company without issuance of new shares and any share premiums paid by any Shareholder on the issuance of new shares shall be allocated to a special reserve created exclusively for the Class B Shares: the Class B Reserve Account.

The holders of Class B Shares are exclusively entitled to all distributions by the Company out of the Class B Reserve Account.

7.2.2. Whereas the economic rights attached to the Class A Shares are to be calculated on their par value only, the economic rights attached to the Class B Shares shall be calculated on such par value plus the total payments made on or for the benefit of these shares, i.e. share premium and special reserves (including the Class B Reserve Account related to the Class B Shares).

7.2.3. A Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be determined in accordance with the economic rights held by him/her/it as defined under Articles 7.2.1. and 7.2.2. here above.

7.3. Authorised share capital

7.3.1. The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred fifty thousand US dollars (USD 150,000), consisting of seventeen million and six (17,000,006) Class A Shares and twenty-five million (25,000,000) Class B Shares, all without expressed par value.

7.3.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 7.3, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

7.3.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

7.3.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

7.4. Redeemable shares

7.4.1. All Class B Shares issued by the Company are redeemable shares. The subscribed and fully paid Class B Shares shall be redeemable upon request of the General Partner of the Company or of any Class B Shareholder in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and under the conditions laid down hereafter.

7.4.2. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds including the Class B Reserve Account) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.

7.4.3. The redeemed shares shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

7.4.4. An amount equal to the par value of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves. The above-mentioned reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

7.4.5. Redemption Price - Said redemption shall be made against a proportionate amount of shares in CaymanCo (the "Redemption Price") in accordance with the following exchange ratio: one Class B Share in the Company for one share in CaymanCo.

7.4.6. Redemption at the request of the holders of the Class B Shares - The holders of the Class B Shares may request at any time the Company to redeem in whole or in part their shares, subject to the approval of the General Partner,

which approval may not be unreasonably withheld. In the event the holders of Class B Shares wish to have their shares redeemed, they shall notify of their intention thereof by registered mail or internationally recognised overnight courier to the Company at least 40 calendar days prior to the contemplated redemption date.

At least twenty (20) calendar days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail or internationally recognised overnight courier to said registered Shareholder of the Class B Shares to be redeemed, at his address last shown in the Shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for redemption.

7.4.7. Redemption at the request of the General Partner of the Company - The General Partner may also decide to cause the Company to redeem the Class B Shares (i) at any time after one year following the issuance of the Class B Shares or (ii) in connection with or at any time after an enterprise transaction such as a sale or reorganization of the CaymanCo, the Company and/or their Affiliates, an initial public offering by the CaymanCo, the Company and/or their Affiliates or some other form of capital fundraising by the CaymanCo, the Company and/or their Affiliates. In the event the redemption is made at the General Partner's discretion, the above paragraph will be applicable. The General Partner agrees that, at least thirty (30) calendar days prior to exercising its right to cause the Company to redeem the Class B Shares pursuant to clause (i) of this Article 7.4.7, it shall notify each of the Class B Shareholders by registered mail or internationally recognised overnight courier, at the address last shown in the Shareholders' register of the Company, of the planned exercise of such rights and make a Company representative available (in person, by telephone, or by such other means of communication selected by the Company) during such period to consult regarding the planned exercise of such rights. The General Partner's agreement to consult with the Class B Shareholders shall not in any way limit, impair or otherwise affect the General Partner's sole and absolute right to cause the Company to redeem the Class B Shares, from and after the termination of such thirty (30) day period.

Art. 8. Shares.

8.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

8.2. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any Shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to Article 20 of these articles of incorporation.

8.3. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law and by these articles, repurchase or redeem its own shares.

8.4 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

8.5. Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

Art. 9. Register of shares.

9.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such Shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Articles 10.3, 10.4. and 10.5. of these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

9.2. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

Art. 10. Share register and Ownership.

10.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a Shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

10.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

10.3. The General Partner may only transfer the sole share or the entirety of shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the general meeting of Shareholders in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

10.4. Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of shares.

10.5. The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent subject to the transfer restrictions contained in Article 11 hereunder.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1. Transfers Generally

Prior to the earlier of the CaymanCo IPO or the Parent IPO, none of the Class B Shareholders may Transfer, except to a Permitted Transferee (as described hereunder), any or all of his/her/its Class B Shares or any interest therein unless (i) such Transfer has been approved in writing by the General Partner (which approval may not be unreasonably withheld) and (ii) such Transfer is made in accordance with these articles of incorporation and any further agreement among the Shareholders.

Notwithstanding anything to the contrary herein, without the consent of the General Partner, no Class B Shareholder shall, at any time, directly or indirectly, Transfer any Class B Shares to any Competitor or to any subsidiary or Affiliate of such a Competitor (other than Transfers to the Company and its Affiliates). For the purposes hereof, a "Competitor" shall mean a Person that competes in a significant manner with a substantial business of CaymanCo or any subsidiary, or, a Person that has a substantial investment in any such competing entity; provided, however, that an institutional investor or its Affiliates that hold non-voting debt or less than five percent (5%) of the publicly traded equity securities of any such Competitor as a passive portfolio investment shall not be a Competitor. For purposes of this provision, the good faith determination of the General Partner that a proposed Transferee is a Competitor, made within thirty (30) days of written notice to the General Partner of the proposed Transfer, shall in all respects be conclusive.

No Class B Shareholder shall Transfer any Class B Shares unless the Transfer is made in accordance with the terms hereof and the provisions of applicable securities law, and the Company shall be entitled to request from such Class B Shareholder an opinion of legal counsel to such effect in a form reasonably satisfactory to the Company.

11.2. Permitted Transfers

The restrictions contained in this Article 11 with respect to the Transfer of Class B Shares shall not apply to any Transfer by a Class B Shareholder (a) to a Class B Shareholder's spouse, children (including adopted), grandchildren (including adopted) or other living descendants in the direct line or in the collateral line to the second degree, or executors, administrators, testamentary trustees or to a trust or family partnership of which there are no principal (i.e., corpus) beneficiaries or partners other than the grantor or one or more of such Class B Shareholder's spouse or described relatives, executors, administrators, testamentary trustees, or by the laws of descent and distribution and provided that, in the case of a trust, the existing beneficiaries and/or trustee(s) and/or grantor(s) of such trust have the power to act with respect to the trust's assets without court approval and, in the case of a family partnership, that the partners thereof have the power to act with respect to the partnership's assets without court approval and the partnership is not permitted to (i) distribute assets to (a) persons who are not among the relatives listed above or (b) to a legal representative of such Class B Shareholder in the event such Class B Shareholder becomes mentally incompetent or to such Class B Shareholder's personal representative following the death of such Class B Shareholder; or (c) to a company or other legal entity that controls, is controlled by, or is under common control with such Class B Shareholder and which such Class B Shareholder and persons identified in clauses (a) and (b) own a majority of the outstanding equity interests. Transferees to whom Transfers are permitted pursuant to this Article 11.2. are referred to herein as "Permitted Transferees". The restrictions contained in Article 11, other than those contained in the third paragraph of Article 11.1., with respect to Transfers by Class B Shareholders shall not apply to any Transfer by a Permitted Transferee to another Permitted Transferee of such Class B Shareholder.

11.3. Right of First Offer

(i) Offer Notice- If a Class B Shareholder (the "Selling Shareholder") desires to Transfer all or part of his/her/its Class B Shares (the "Offered Shares") to any person other than to a Permitted Transferee, such Selling Shareholder shall, prior to soliciting a bona fide written offer from an independent third party (the "Third Party Offer"), deliver to each of the Company and to the FPC Shareholders a written notice (the "Offer Notice") offering to sell such Class B Shares proposed to be sold (the "First Offer Shares") first to the FPC Shareholders. The Offer Notice shall state (i) that the Selling Shareholder desires to sell the First Offer Shares, (ii) the offered purchase price per share and (iii) the material terms and conditions subject to which the First Offer Shares are offered.

(ii) Exercise of Right of First Offer- Upon receipt of the Offer Notice, the FPC Shareholders shall have the option (the "Right of First Offer"), which shall be exercisable by written notice (the "Notice of First Offer Election") delivered to the Selling Shareholder within 30 days after the date the Offer Notice is delivered to the FPC Shareholders (the "First Offer Option Period"), to purchase from the Selling Shareholder, at the price and upon the terms specified in the Offer Notice, all, but not less than all, of the First Offer Shares, and in the case more than one FPC Shareholder should exercise such option, the pro rata part of the aggregate nominal value of their mutual holdings.

Each Notice of First Offer Election shall recite that such Notice of First Offer Election constitutes a binding obligation of the FPC Shareholders committing the same to purchase, upon the same terms and subject to the conditions set forth in the Offer Notice.

The closing of the purchase of the First Offer Shares subscribed to by the FPC Shareholders pursuant to this Article 11.3. shall be held at the registered office of the Company at 10:00 a.m., local time on the date contemplated in the Offer Notice, which date will not be earlier than the earlier to occur of (x) the thirtieth (30th) day after the later to expire of the First Offer Option Period and (y) the date that the waiting period under the Hart Scott Rodino Antitrust Improvements

Act of 1976, as amended, or any other antitrust or similar laws shall have expired or been terminated, if applicable to the FPC Shareholders' purchase of the First Offer Shares.

(iii) Sale to third-party purchaser- If the Offer Notice shall have been duly delivered, and the FPC Shareholders shall not have exercised the Right of First Offer to purchase all of the First Offer Shares, the Selling Shareholder may solicit Third-Party Offers to purchase all (but not less than all) of the First Offer Shares and, so long as any sale of the First Offer Shares made pursuant to a Third-Party Offer is (A) upon such terms, and subject to such conditions, as are not materially different from those set forth in the Offer Notice, and at the same price as set forth in the Offer Notice, and (B) consummated within ninety (90) days from the date the Offer Notice is first delivered to the FPC Shareholders, such Transfer may be consummated without further restriction under this Article 11.3. and shall be a Permitted Transfer under these articles of incorporation. If the Selling Shareholder shall not have completed the sale of some or all of the First Offer Shares in accordance with the foregoing, the Selling Shareholder shall not subsequently Transfer the First Offer Shares except in accordance with the requirements of this Article 11.3.; provided, that if the Selling Shareholder desires to sell less than all of the First Offer Shares at the price included in the Offer Notice, such Selling Shareholder may offer the FPC Shareholders the right to purchase such number of First Offer Shares and, if the FPC Shareholders do not accept such offer to purchase First Offer Shares within 5 Business Days after receipt of such offer by the FPC Shareholders (and purchase such First Offer Shares within 15 days of such acceptance), such Selling Shareholder may sell such number of First Offer Shares within 10 Business Days after receipt of such offer by the FPC Shareholders on the same terms as offered to the FPC Shareholders.

(iv) Termination of Right of First Offer- The Right of First Offer shall expire upon the consummation of the earlier of the CaymanCo IPO or the Parent IPO.

D. General meeting of shareholders

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholders.

12.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

12.2. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation. The General Partner's approval shall be necessary for any resolution of the general meeting of Shareholders, except as otherwise provided in these articles of incorporation.

Art. 13. Convening general meetings of shareholders.

13.1. The general meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

13.2. The general meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several Shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

13.3. An annual general meeting of Shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on or before the first Monday of June at 10 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders must be held on the next following Business Day. The General Partner or the board of statutory auditors, as the case may be, must convene the annual general meeting of Shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

13.4. The convening notice for any general meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

13.5. One or several Shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least two (2) days prior to the date scheduled for the meeting.

13.6. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 14. Conduct of general meetings of shareholders.

14.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders and who need not be Shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

14.2. An attendance list must be kept at any general meeting of Shareholders.

14.3. Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of Shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of incorporation.

14.4. Vote

14.4.1. Each share is entitled to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

14.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.5. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several Shareholders.

14.6. Any Shareholder who participates in a general meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such Shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

14.7. Each Shareholder may vote at a general meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of Shareholders which they relate to. Such forms will be mailed to the Shareholders not less than eight (8) days prior to the general meeting.

14.8. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any general meeting of Shareholders.

Art. 15. Amendment of the articles of incorporation.

15.1. Subject to the terms and conditions permitted by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

15.2. Any amendment of these articles of incorporation will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 16. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any general meeting of Shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of incorporation, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any general meeting of Shareholders already commenced if so required by one or several Shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of Shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 17. Minutes of general meetings of shareholders.

17.1. The board of any general meeting of Shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

17.2. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

E. Management

Art. 18. General partner's powers.

18.1. The Company shall be managed by Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 127730 (the "General Partner"). The other Shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

18.2. The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of Shareholders.

18.3. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 19. Replacement of the general partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 20. Vacancy in the general partner's office.

20.1. In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a Shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the Shareholders shall resolve on the appointment of a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

20.2. For the avoidance of doubt, the appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner in whose office the vacancy occurred.

Art. 21. Minutes.

21.1. The General Partner shall draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.2. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

F. Supervision

Art. 23. Statutory auditors - Independent auditors.

23.1. The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, Shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. The board of statutory auditors may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor.

23.2. The general meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders.

23.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders.

23.4. In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the general meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7. The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

23.8. Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

23.9. The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meetings of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

23.10. Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

23.11. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

23.12. Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

23.13. Any statutory auditor who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

23.14. The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

23.15. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

23.16. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

23.17. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of Shareholders, which determines the term of his/her/their office.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2. Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

25.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the General Partner, the general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1. Under the terms and conditions provided by law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends.

26.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholders by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

26.3. Upon the capital contribution of any amounts paid into the Company and allocated to the Class B Reserve Account (other than upon the initial subscription for Class B Shares), the General Partner or the general meeting of Shareholders shall proceed to its prompt distribution to the Class B Shareholders, provided the terms and conditions determined by law are met to proceed to a distribution of profits or a return of capital.

H. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Without prejudice to Article 3 of these articles of incorporation, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a general meeting of Shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General

Partner. In such case, the general meeting of Shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

27.2. The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

27.3. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.4. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse des Consignations, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

I. Partnership treatment

Art. 28. Partnership treatment. The Shareholders of the Company acknowledge and intend that the Company shall be treated as a partnership to the extent required under the internal revenue laws of the United States. For purposes of the internal revenue laws of the United States, the General Partner is authorized to establish and maintain capital accounts and make allocations of profit and loss thereto, and to take such other actions consistent with the United States Internal Revenue Code as it determines, in its sole and absolute discretion, necessary or desirable to effectuate the foregoing intent and the intended economic arrangement of the Shareholders of the Company.

J. Governing law

Art. 29. Governing law. These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers declare to subscribe the fourteen million (14,000,000) shares as follows:

- 1) Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., aforementioned, shall subscribe to thirteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (13,999,998) Class A shares in its capacity as General Partner;
- 2) AIM Services S.à r.l., aforementioned, shall subscribe to one (1) Class A share in his capacity as limited Shareholder and
- 3) Jean-Marc Ueberecken, aforementioned, shall subscribe to one (1) Class A share in his capacity as limited Shareholder.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

General meeting of shareholders

The incorporating Shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of Shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of Shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of managers is fixed at one (1).
2. Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., aforementioned, is appointed as Manager.

3. The number of members of the board of statutory auditors is fixed at three (3).

4. The following persons are appointed as members of the board of statutory auditors of the Company:

a) Gary Morris, born on March 1, 1953, in Oakland, California, United States of America, with professional address at 79, Patti Lynn Lane, Houston, TX 77024, United States of America;

b) Arnaud Laurent, born on November 28, 1977, in Remiremont, France, with professional address at 7, Midhope Close, Woking, Surrey, GU22 7UF, United Kingdom; and

c) Jonathan Keller, born on August 9, 1951, in London, United Kingdom, with professional address at Greenberg Street 24, Raanana 43201, Israel.

5. The term of the office of the members of the board of statutory auditors and the Manager shall end on the date when the general meeting of Shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending 31 December 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of Shareholders may determine.

6. The address of the Company's registered office is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant le soussigné Maître Joëlle Baden, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 127730,

dûment représentée par Catherine Willemyns, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 juin 2009,

2) AIM Services S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 74676,

dûment représentée par Catherine Willemyns, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juin 2009; et

3) Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme,

dûment représenté par Catherine Willemyns, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 juin 2009.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Définition

Art. 1^{er} . Définitions. "Affilié" signifie, en ce qui concerne toute Personne, une autre personne directement ou indirectement contrôlée par ladite première Personne, contrôlant directement ou indirectement ladite première Personne ou placée directement ou indirectement sous le même contrôle que la dite première Personne;

"Article" désigne tout article présent dans les présents statuts;

"Jours Ouvrables" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires au Luxembourg;

"CaymanCo" signifie Paradigm Ltd., une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée sous les lois des îles Cayman, ayant siège social à Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 173380;

"CaymanCo OPI" signifie le premier à se produire entre un US CaymanCo OPI ou un Autre CaymanCo OPI;

"Actions de Catégorie A" désigne les Actions de Catégorie A émises par la Société à Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l.;

"Actionnaire de Catégorie A" désigne le détenteur d'Actions de Catégorie A;

"Actions de Catégorie B" désigne les Actions de Catégorie B émises par la Société aux Actionnaires de Catégorie B;

"Actionnaire de Catégorie B" désigne le détenteur d'Actions de Catégorie B;

"Société" désigne Paradigm Luxembourg S.C.A.;

"Concurrent" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.1. des présentes;

"Première Période d'Offre d'Option" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Première Offre d'Actions" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Actionnaires FPC" a le sens qui lui est donné dans le pacte d'Actionnaires à conclure aux environs de mars 2009 par et entre la CaymanCo et les autres parties telles que décrites dans le pacte;

"Actionnaire Commandité" a le sens qui lui est donné dans l'Article 5.2. des présentes;

"Hart Scott Rodino Antitrust Improvements Act of 1976" signifie la loi antitrust Hart Scott Rodino Antitrust Improvements de 1976;

"Avis d'Election de Première Offre" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Actions Offertes" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Avis d'Offre" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Autre CaymanCo OPI" signifie une offre publique initiale souscrite ou offres publiques (sur une base cumulative) d'actions ordinaires de la CaymanCo sur un échange international de titres avec un produit brut total à la CaymanCo d'au moins USD cinquante millions, à condition qu'un "US CaymanCo OPI" ne constitue pas un "Autre CaymanCo OPI";

"Parent" désigne toute Personne dont le principal actif consiste, directement ou indirectement, en des actions de la CaymanCo et qui contrôle, directement ou indirectement, la CaymanCo;

"Parent OPI" signifie une offre publique initiale ou toutes offres publiques, souscrites ou non, d'actions de toute Personne dont le principal actif consiste, directement ou indirectement, en des actions de la CaymanCo et qui contrôle, directement ou indirectement, la CaymanCo, sur un échange international de titres ou conformément à une déclaration d'inscription ou des déclarations d'inscriptions conformément au Securities Act;

"Cessionnaire Autorisé" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.2. des présentes;

"Personne" désigne un individu, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société en commandite, une co-entreprise, un trust, une organisation sans personnalité juridique, (ou tout département ou agence y associé) ou autre entité;

"Prix de Rachat" a le sens qui lui est donné dans l'Article 7.4.5. des présentes;

"Droit de Première Offre" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Securities Act" signifie la loi de droit américain sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée;

"Actionnaire Vendeur" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Actionnaire(s)" désigne le détenteur d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie B dans la Société;

"Offre de Tiers" a le sens qui lui est donné dans l'Article 11.3. des présentes;

"Cession" signifie vendre, céder, gager, ou hypothéquer ou autre cession ou transfert, directement ou indirectement, moyennant ou non rémunération;

"Cessionnaire" désigne toute Personne à qui la Cession est effectuée quelque soit le mode de Cession;

"US CaymanCo OPI" signifie une offre publique initiale souscrite ou offres publiques (sur une base cumulative) d'actions ordinaires de la CaymanCo conformément à la déclaration d'inscription ou déclarations d'inscription conformément au Securities Act avec un produit brut à la CaymanCo d'au moins USD cinquante millions.

B. Nom - Durée - Objet - Siège social - Responsabilité des actionnaires

Art. 2. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un Actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Paradigm Luxembourg S.C.A." (la "Société").

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des

titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

4.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision de l'actionnaire commandité de la Société (l' "Associé Commandité").

5.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Il peut être créé, par une décision de l'Actionnaire Commandité, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Responsabilité des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité de la Société est personnellement et indéfiniment responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être réglées en dehors des actifs de la Société. Tout autre actionnaire (les "actionnaires commanditaires") ne sera responsable qu'à concurrence de leur engagement dans la Société.

C. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Cession des actions

Art. 7. Capital social.

7.1 Capital social émis

7.1.1 Le capital social émis de la Société est de cinquante mille dollars US (USD 50.000) représenté par quatorze millions (14.000.000) d'Actions de Catégorie A, sans désignation de valeur nominale.

La Société procédera à un stade ultérieur à l'émission d'une seconde catégorie d'actions à laquelle des droits économiques spécifiques seront attachés tels que définis ci-après: les Actions de Catégorie B

7.1.2 Aux termes et conditions prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée à l'Actionnaire Commandité à l'Article 7.3. des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.3 Toutes nouvelles actions devant être payées en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux Actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner à l'Actionnaire Commandité d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaire existants ou autoriser l'Actionnaire Commandité à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.4. Aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.2. Compte de Réserve de Catégorie B - Droits économiques attachés aux actions

7.2.1. Tous les montants payés à la Société par un Actionnaire en vertu d'un apport au capital social de la Société sans émission de nouvelles actions et toutes primes d'émission payées par tout Actionnaire sur l'émission de nouvelles actions

seront alloués à une réserve spéciale exclusivement créée pour les Actions de Catégorie B: le Compte de Réserve de Catégorie B.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie B ont un droit exclusif à toute distribution de la Société réalisée depuis le Compte de Réserve de Catégorie B.

7.2.2. Attendu que les droits économiques attachés aux Actions de Catégorie A doivent être calculés sur base de leur valeur nominale uniquement, les droits économiques attachés aux Actions de Catégorie B seront calculés sur base de la valeur nominale augmentée des paiements totaux effectués dessus ou pour le bénéfice de ces actions, à savoir la prime d'émission et les réserves spéciales (y compris le Compte de Réserve de Catégorie B en relation avec les Actions de Catégorie B).

7.2.3. Le droit d'un Actionnaire aux actifs et les bénéfices de la Société est déterminé conformément aux droits économiques détenus par lui tels que définis aux Articles 7.2.1. et 7.2.2. ci-dessus.

7.3. Capital social autorisé

7.3.1. Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cent cinquante mille dollars US (USD 150.000), représenté par dix-sept millions et six (17.000.006) Actions de Catégorie A et vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B, toutes sans valeur nominale.

7.3.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.3., l'Actionnaire Commandité est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des Actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions à émettre.

7.3.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

7.3.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.4 Actions rachetables

7.4.1 Toutes les Actions de Catégorie B émises par la Société sont des actions rachetables. Les Actions Catégorie B entièrement souscrites et libérées sont rachetables sur demande de l'Actionnaire Commandité de la Société ou de tout Actionnaire de Catégorie B conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sous les conditions posées ci-dessous.

7.4.2. Le rachat d'actions rachetables ne peut être fait qu'en utilisant les sommes disponibles pouvant être distribuées conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables incluant le Compte de Réserve de Catégorie B) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.

7.4.3. Les actions rachetées ne conféreront aucun droit de vote, et n'ont droit à aucun dividende ni produit de liquidation.

7.4.4. Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Actionnaires hormis dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par la capitalisation des réserves. La réserve susmentionnée n'est pas requise en cas de rachat utilisant le produit d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.

7.4.5. Prix de Rachat - Ce rachat sera effectué contre un montant proportionnel d'actions de la CaymanCo (le "Prix de Rachat") conformément au ratio d'échange suivant: une Action de Catégorie B dans la Société pour une action dans la CaymanCo.

7.4.6. Le rachat à la demande des détenteurs d'Actions de Catégorie B - Les détenteurs d'Actions de Catégorie B peuvent demander à tout moment à la Société de racheter en tout ou en partie leurs actions, sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, cette approbation ne pouvant pas être refusée de manière déraisonnable.

Dans le cas où les détenteurs d'Actions de Catégorie B souhaitent avoir leurs actions rachetées, ils notifieront leur intention par courrier recommandé ou par coursier international reconnu, à la Société au moins 40 jours calendriers avant la date de rachat envisagée.

Au moins vingt (20) jours calendriers avant la date de rachat, un avis écrit sera envoyé par courrier recommandé ou par coursier international reconnu à cet Actionnaire d'Actions de Catégorie B devant être rachetées, à sa dernière adresse enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société, l'informant du nombre d'actions à racheter, précisant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les actions à la Société pour rachat.

7.4.7 Le rachat à la demande de l'Actionnaire Commandité de la Société - L'Actionnaire Commandité peut également décider de causer la Société à racheter les Actions de Catégorie B (i) à tout moment un an après l'émission des Actions de Catégorie B ou (ii) lors de ou à tout moment après une transaction d'entreprise telles qu'une vente ou réorganisation de la CaymanCo, la Société et/ou leurs Filiales, une offre publique initiale par la CaymanCo, la Société et/ou leurs Filiales ou une autre forme d'appel de fonds par la CaymanCo, la Société et/ou leurs Filiales. Dans le cas où le rachat est effectué

à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, le paragraphe ci-dessus est applicable. L'Actionnaire Commandité accepte qu'au moins trente (30) jours calendriers avant l'exercice de son droit de causer la Société à racheter les Actions de Catégorie B conformément à la clause (i) de cet Article 7.4.7, il notifiera à chaque Actionnaire de Catégorie B par courrier recommandé ou par coursier international reconnu, à la dernière adresse indiquée dans le registre des Actionnaires de la Société, de l'intention d'exercer de tels droits et mettra un représentant de la Société à disposition (en personne, par téléphone, ou par tout autre moyen de communication choisi par la Société) pendant cette période pour consulter au sujet de l'exercice envisagé de tels droits. L'accord de l'Actionnaire Commandité de consulter les Actionnaires de Classe B ne limitera en aucun cas, diminuera ou affectera d'une autre manière le droit unique et absolu de l'Actionnaire Commandité de causer la Société à racheter les Actions de Catégorie B, à partir et après la fin de cette période de trente (30) jours.

Art. 8. Actions.

8.1. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

8.2. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout Actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société, sans préjudice de l'Article 20 des présents statuts.

8.3. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi et par les présents statuts racheter ou retirer ses propres actions.

8.4. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

8.5. Les fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale et ne confèrent de droits qu'en proportion de la fraction d'action qu'ils représentent mais ne conféreront aucun droit de vote à moins que l'extension du nombre est telle qu'ils représentent une action entière.

Art. 9. Registre des actions.

9.1. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions détenu par cet Actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'Article 10.3., 10.4. et 10.5. des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

9.2. Chaque Actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 10. Registre des actions et Propriété.

10.1. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un Actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par l'Actionnaire Commandité, sur requête et aux frais de l'Actionnaire en question.

10.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

10.3. L'Actionnaire Commandité peut uniquement transférer l'unique action ou l'entière des actions détenues par lui, le cas échéant, inter vivos ou en cas de décès, à un gérant successeur, nommé l'assemblée générale des Actionnaires en la forme requise pour la modification des présents statuts.

10.4. Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles l'Actionnaire Commandité peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

10.5. La Société, par l'intermédiaire de l'Actionnaire Commandité, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire, sous réserve des restrictions de cession contenues dans l'Article 11 ci-dessous.

Art. 11. Cession des actions.

11.1. Cessions Générales

Antérieurement et au plus tôt du CaymanCo OPI ou du Parent OPI, aucun des Actionnaires de Catégorie B ne peut céder, hormis à un Cessionnaire Autorisé (tel que défini ci-dessous), certaines ou toutes ses Actions de Catégorie B ou tout intérêt dans ces actions à moins que (i) cette Cession ait été approuvée par écrit par l'Actionnaire Commandité (lequel consentement ne peut être déraisonnablement retenu) et (ii) cette Cession ait été faite en accord avec les présents statuts et tout contrat ultérieur entre les Actionnaires.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, sans le consentement de l'Actionnaire Commandité, aucun Actionnaire de Catégorie B ne peut céder à aucun moment, directement ou indirectement, une Action de Catégorie B à tout Concurrent ou à toute filiale ou Affilié d'un tel Concurrent (autre que des Cessions à la Société ou à ses Affiliés). Pour les besoins ci-dessus, un "Concurrent" désigne une Personne qui concourt d'une manière significative avec une

activité substantielle de CaymanCo ou toute filiale, ou, une Personne qui a un investissement substantiel dans une telle entité concurrente; pourvu que, cependant, un investisseur institutionnel ou ses Affiliés qui détiennent des créances sans droit de vote ou moins de cinq pourcent (5%) des titres émis au public d'un tel Concurrent en tant que portefeuille passif de titres ne sont pas considéré comme Concurrent. Pour les besoins de cette disposition, la détermination de bonne foi par l'Actionnaire Commandité qu'un Cessionnaire proposé soit considéré comme un Concurrent, faite dans les trente (30) jours de la notification écrite à l'Actionnaire Commandité de la Cession proposée, sera à tout égard décisive.

Aucun Actionnaire de Catégorie B ne peut céder toute Action de Catégorie B à moins que la Cession ne soit faite en conformité avec les termes ci-dessus et les dispositions de la loi applicable sur les valeurs mobilières, et la Société a le droit de requérir de cet Actionnaire de Catégorie B un avis d'un conseil juridique à cet effet sous une forme raisonnablement acceptable pour la Société.

11.2. Cessions Autorisées

Les restrictions contenues dans cet Article 11 relatives aux Cessions d'Actions de Catégorie B ne s'appliquent pas aux Cessions par un Actionnaire de Catégorie B (a) au conjoint, enfants (y compris adoptés), petits-enfants (y compris adoptés) ou autres descendant vivants en ligne directe ou collatéraux jusqu'au second degré, ou testamentaires, curateurs, fiduciaires testamentaires d'un Actionnaire de Catégorie B ou à un trust ou entreprise familiale pour lesquels il n'y a pas de principaux (à savoir corpus) bénéficiaires ou associés autre que le cessionnaire ou un ou plus d'un conjoint ou parents, testamentaires, curateurs, fiduciaires testamentaires d'un Actionnaire de Catégorie B ou par les lois de descendance et de distribution et à condition que, dans le cas d'un trust, les bénéficiaires et/ou fidéicommissaire(s) et/ou cessionnaire(s) existants d'un tel trust ont le pouvoir d'agir en ce qui concerne les actifs du trust sans l'accord d'un tribunal et, dans le cas d'une entreprise familiale, les associés ont le pouvoir d'agir en ce qui concerne les actifs de l'entreprise sans l'accord d'un tribunal et l'entreprise ne peut pas distribuer des actifs (a) à des personnes qui ne figurent pas comme parents dans la liste ci-dessus ou (b) à un représentant légal de cet Actionnaire de Catégorie B dans le cas où cet Actionnaire de Catégorie B devient mentalement incompetent ou au représentant de cet Actionnaire de Catégorie B suivant la mort de cet Actionnaire de Catégorie B; ou (c) à une société ou autre entité légale qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même contrôle que cet Actionnaire de Catégorie B et lequel Actionnaire de Catégorie B et les personnes identifiées dans les clauses (a) et (b) détiennent une majorité des prises de participations émises. Les Cessionnaires à qui les Cessions sont permises selon l'Article 11.2. sont désignés dans les présentes comme "Cessionnaires Autorisés". Les restrictions contenues dans l'Article 11, autres que ceux contenus dans le troisième paragraphe de l'Article 11.1., en ce qui concerne les Cessions par des Actionnaires de Catégorie B ne s'appliquent pas à toute Cession par un Cessionnaire Autorisé à un autre Cessionnaire Autorisé d'un tel Actionnaire de Catégorie B.

11.3. Droit de Première Offre

(i) Avis d'Offre- Si un Actionnaire de Catégorie B (l' "Actionnaire Vendeur") désire céder tout ou partie de ces Actions de Catégorie B (les "Actions Offertes") à toute personne autre qu'un Cessionnaire Autorisé, cet Actionnaire Vendeur doit, avant de solliciter une offre écrite bona fide d'une tierce partie indépendante (l' "Offre de Tiers"), délivrer à chacun de la Société et aux Actionnaires FPC une avis écrit (l' "Avis d'Offre") offrant de vendre telles Actions de Catégorie B proposées à la vente (la "Première Offre d'Actions") en premier aux Actionnaires FPC. L'Avis d'Offre précisera (i) que l'Actionnaire Vendeur désire vendre la Première Offre d'Actions, (ii) le prix d'achat proposé par action et (iii) les termes matériels et conditions auxquels la Première Offre d'Actions est offerte.

(ii) Exercice du Droit de Première Offre- Sur réception de l'Avis d'Offre, les Actionnaires FPC ont l'option (le "Droit de Première Offre"), lequel est exerçable par avis écrit (l' "Avis d'Election de Première Offre") délivré à l'Actionnaire Vendeur dans les 30 jours suivant la date à laquelle l'Avis d'Offre a été faite aux Actionnaires FPC (la "Première Période d'Offre d'Option"), d'acheter à l'Actionnaire Vendeur, au prix et aux termes spécifiés dans l'Avis d'Offre, tout, mais pas moins que tout, de la Première Offre d'Actions, et dans le cas où plus d'un Actionnaire FPC exercerait cette option, le pro rata de la valeur nominale totale de leurs avoirs mutuels.

Chaque Avis d'Election de Première Offre doit préciser que cette Avis d'Election de Première Offre constitue une obligation contraignante pour les Actionnaires FPC engageant ceux-ci d'acheter, aux mêmes termes et aux conditions exposés dans l'Avis d'Offre.

La clôture de l'achat de la Première Offre d'Actions souscrite par les Actionnaires FPC conformément à cet Article 11.3. sera tenue au siège social de la Société à 10 heures, heure locale à la date prévue dans l'Avis d'Offre, laquelle ne sera pas antérieure au plus tôt qui se produit entre (x) le trentième (30ième) jour après le dernier à expirer de la Première Période d'Offre d'Option et (y) la date à laquelle la période d'attente sous le Hart Scott Rodino Antitrust Improvements Act of 1976, tel que modifié, ou tout autre antitrust ou lois similaires, a expiré ou est terminée, si applicable à l'achat des Actions de Première Offre par les Actionnaires FPC.

(iii) Vente à un tiers acheteur- Si l'Avis d'Offre a été dûment délivré, et que les Actionnaires FPC n'ont pas exercé le Droit de Première Offre d'acheter toute la Première Offre d'Actions, l'Actionnaire Vendeur peut solliciter l'Offre de Tiers d'acheter toute (mais pas moins que toute) la Première Offre d'Actions et, aussi longtemps que toute vente de la Première Offre d'Actions faite suite à l'Offre de Tiers est (A) soumise aux mêmes termes et conditions, qui ne sont pas matériellement différents de ceux énumérés dans l'Avis d'Offre, et au même prix que prévu dans l'Avis d'Offre, et (B) accomplie dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date à laquelle l'Avis d'Offre est délivré en premier lieu aux Actionnaires FPC, une telle Cession peut être accomplie sans restriction supplémentaire sous cet Article 11.3. et sera une

Cession Autorisée par les présents statuts. Si l'Actionnaire Vendeur n'a pas accompli la vente de certains ou tout de la Première Offre d'Actions conformément à ce qui précède, l'Actionnaire Vendeur ne doit pas céder par la suite la Première Offre d'Actions sauf conformément aux exigences de cet Article 11.3.; à condition que si l'Actionnaire Vendeur désire vendre moins que l'entière de la Première Offre d'Actions au prix inclus dans l'Avis d'Offre, cet Actionnaire Vendeur peut offrir aux Actionnaires FPC le droit d'acheter ce nombre d'actions de la Première Offre d'Actions et, si les Actionnaires FPC n'acceptent pas cette offre d'acheter cette Première Offre d'Achat dans les 5 Jours Ouvrables après réception d'une telle offre par les Actionnaires FPC (et acheter une telle Première Offre d'Actions dans les 15 jours de cette acceptation), un tel Actionnaire Vendeur peut vendre un tel nombre de Première Offre d'Actions dans les 10 Jours Ouvrables après réception d'une telle offre par les Actionnaires FPC, aux mêmes conditions que celles offertes aux Actionnaires FPC.

(iv) Fin du Droit de Première Offre- Le Droit de Première Offre expire lors de l'achèvement de celui qui se produit le plus tôt du CaymanCo OPI ou du Parent OPI.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1. Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des Actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

12.2. L'assemblée générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. L'approbation de l'Actionnaire Commandité est requis pour toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts.

Art. 13. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par l'Actionnaire Commandité ou par le conseil de surveillance, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par l'Actionnaire Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès de l'Actionnaire Commandité ou du conseil de surveillance, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

13.3. Une assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le ou avant le premier lundi du mois de juin à 10:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue le Jour Ouvrable suivant. L'Actionnaire Commandité ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des Actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

13.4. L'avis de convocation à toute assemblée générale des Actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

13.5. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins deux (2) jours avant la date prévue de l'assemblée.

13.6. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des Actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Actionnaires.

14.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des Actionnaires.

14.3. Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des Actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

14.4. Vote

14.4.1. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

14.4.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des Actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.5. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs Actionnaires.

14.6. Tout Actionnaire qui prend part à une assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet Actionnaire à l'assemblée sera inscrite par le bureau de l'assemblée dans la liste de présence correspondante.

14.7. Chaque Actionnaire peut voter à une assemblée générale des Actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle ils se réfèrent. Ces bulletins de vote seront envoyés aux Actionnaires au minimum huit (8) jours précédent l'assemblée générale.

14.8. L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Art. 15. Modification des statuts.

15.1. Sous réserve des termes et conditions admis par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

15.2. Toute modification des présents statuts ne sera valablement adoptée que si approuvée par l'Actionnaire Commandité, sous réserve des dispositions ici contenues.

Art. 16. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, l'Actionnaire Commandité peut reporter toute assemblée générale des Actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. L'Actionnaire Commandité doit reporter toute assemblée générale des Actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des Actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 17. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

17.1. Le bureau de toute assemblée générale des Actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.2. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par l'Actionnaire Commandité.

E. Gestion

Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire commandité.

18.1. La Société sera administrée par Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127730 ("l'Actionnaire Commandité"). Les autres Actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société sous quelque forme ou qualité.

18.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des Actionnaires.

18.3. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 19. Remplacement de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité peut être révoqué et remplacé à tout moment, sans préavis ni justification par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée dans la forme

requis pour une modification des présents statuts, l'approbation de l'Actionnaire Commandité à révoquer étant nécessaire.

Art. 20. Vacance dans le mandat de l'actionnaire commandité.

20.1. En cas de décès, d'incapacité légale ou autre, empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, sous réserve que le conseil de surveillance nomme, dans un délai raisonnable, un administrateur, lequel n'aura pas besoin d'être un Actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents ainsi que les actes d'administration, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des Actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires décideront de la nomination d'un gérant successeur. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale.

20.2. La nomination d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'approbation de l'Actionnaire Commandité dont le mandat est vacant.

Art. 21. Procès-verbaux.

21.1. L'Actionnaire Commandité rédigera et signera les procès-verbaux de ses décisions.

21.2. Toute copie et tout extrait des originaux de ces procès-verbaux originaux susceptibles d'être produits auprès des instances judiciaires ou délivrés à n'importe quel tiers, devront être signés par l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée envers les tiers en toute circonstance par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité.

F. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaires aux comptes statutaires - Réviseurs d'entreprises.

23.1. Les opérations de la Société devront être contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non, lequel choisira parmi ses membres un président. Le conseil de surveillance peut également choisir un secrétaire, lequel n'a pas besoin d'être un Actionnaire, ni un commissaire aux comptes statutaire.

23.2. L'assemblée générale des Actionnaires détermine le nombre de commissaires, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des Actionnaires.

23.3. Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Actionnaires.

23.4. Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, l'Actionnaire Commandité doit convoquer l'assemblée générale des Actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent sur toutes les opérations de la Société.

23.6. Les commissaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7. Le conseil de surveillance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

23.8. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de surveillance doit être donné à tous les commissaires par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque commissaire par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document signé étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de surveillance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

23.9. Le président du conseil de surveillance préside à toute réunion du conseil de surveillance. En son absence, le conseil de surveillance peut provisoirement élire un autre commissaire comme président temporaire.

23.10. Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de surveillance.

23.11. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de surveillance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

23.12. Tout commissaire peut se faire représenter à toute réunion du conseil de surveillance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre commissaire aux comptes statutaire comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un commissaire aux comptes peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

23.13. Tout commissaire qui prend part à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil de surveillance qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

23.14. Le conseil de surveillance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

23.15. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de surveillance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

23.16. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de surveillance ou deux (2) de ses membres.

23.17. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, le conseil de surveillance est remplacé par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2. Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire accepte cette affectation.

25.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4. Aux termes et conditions prévus par la loi, et sur recommandation de l'Actionnaire Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices nets annuels sera affecté conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1. Aux termes et conditions prévus par la loi, l'Actionnaire Commandité pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

26.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux Actionnaires par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ou de l'Actionnaire Commandité, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

26.3. Sur apport de tout montant payé à la Société et alloué au Compte de Réserve de Catégorie B (autre que lors d'une souscription initiale aux Actions de Catégorie B), l'Actionnaire Commandité ou l'assemblée générale des Actionnaires procédera à sa prompte distribution aux Actionnaires de Catégorie B, à condition que les termes et conditions déterminés par la loi soient satisfaits pour procéder à une distribution de profits ou à un remboursement de capital.

H. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Sans préjudice de l'Article 3 des présents statuts, dans l'hypothèse de la perte de la moitié du capital émis de la Société, l'Actionnaire Commandité convoquera une assemblée générale des Actionnaires, devant être tenue dans une période n'excédant pas deux (2) mois depuis la date à laquelle la perte a été ou aurait dû être établie par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si tel est approprié, dans la forme requise pour une modification des présents statuts.

27.2. Les mêmes règles s'appliqueront en cas de perte d'au minimum des trois quarts du capital social émis de la Société, à condition que, en ce cas, la dissolution n'aura lieu que si elle est approuvée par un quart des votes valablement exprimé à l'assemblée générale.

27.3. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

27.4. La liquidation aura lieu conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Les produits de la liquidation seront distribués aux Actionnaires en proportion de leurs droits. Au terme de la liquidation de la Société, les sommes qui n'ont pas été réclamées par les Actionnaires, seront versés à la Caisse des Consignations, laquelle les gardera disponibles au profit de l'Actionnaire concerné pendant une période prévue la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat de Luxembourg.

I. "Traitement de personne morale"

Art. 28. "Traitement de personne morale". Les Actionnaires de la Société ont connaissance et souhaitent que la Société soit traitée comme un "partnership" dans la mesure où c'est requis par les lois fiscales des Etats-Unis. Aux fins des lois fiscales des Etats-Unis, l'Actionnaire Commandité est autorisé à établir et maintenir les comptes de capitaux et à affecter à ceux-ci des profits ou des pertes, et à prendre d'autres actions conforme au Code fiscal des Etats-Unis tel qu'il détermine, en son unique et absolue discrétion, nécessaire ou désirable à effectuer la susdite intention et l'arrangement économique prévu des Actionnaires de la Société.

J. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2010.
- 3) Les dividendes intérimaires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs déclarent souscrire les quatorze millions (14.000.000) d'actions comme suit:

- 1) Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., susnommée, souscrit à treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (13.999.998) Actions de Catégorie A en sa capacité d'Actionnaire Commandité;
- 2) AIM Services S.à r.l., susnommée, souscrit à une (1) action de catégorie A en sa capacité d'Actionnaire commanditaire; et
- 3) Jean-Marc Ueberecken, susnommé, souscrit à une (1) action de catégorie A en sa capacité d'Actionnaire commanditaire.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (USD 50.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale des actionnaires

Les Actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des Actionnaires.

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., susmentionnée, est nommée gérant.
3. Le nombre de membres au conseil de surveillance a été fixé à trois (3).
4. Les personnes suivantes ont été nommées commissaires de la Société:

a) Gary Morris, né le 1^{er} mars 1953, à Oakland, Californie, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 79, Patti Lynn Lane, Houston, TX 77024, Etats Unis d'Amérique;

b) Arnaud Laurent, né le 28 novembre 1977, à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 7, Midhope Close, Woking, Surrey, GU22 7UF, Royaume Uni; et

c) Jonathan Keller, né le 9 août 1951, à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au Greenberg Street 24, Raanana 43201, Israël.

5. Le mandat des commissaires et du gérant se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. LAC / 2009 / 24855. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009078579/7241/1228.

(090094336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078447/12.

(090091318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078448/12.

(090091317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Era Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078426/11.

(090091145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Naralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.753.

Im Jahre zwei tausend neun, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft NARALUX S.A., mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, H.G.R. Luxembourg Nummer B 78.753, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Hesperingen residierenden Notar Gerard LECUIT am 16. Oktober 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 368 vom 18. Mai 2001, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 5. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1632 vom 2. August 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Antonio FERNANDES, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Der Vorsitzende bestellt zur Sekretärin und die Versammlung wählt zur Stimmenzählerin Fräulein Sophie ERK, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Neufestlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung auf den vierten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr.

2.- Abänderung von Artikel 13 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschlüsse

Die Versammlung beschliesst das Datum der jährlichen Hauptversammlung abzuändern, um sie fortan am vierten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr abzuhalten.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 13 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort am vierten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neun hundert fünf und zwanzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2009. Relation GRE/2009/2212. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009078582/231/54.

(090094265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009078443/12.

(090091326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

In the year two thousand and nine, on the fourth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FLIME INVESTMENTS S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B 96.696, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 30 October 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1247 of November 25, 2003. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 4, 2009.

The meeting is presided by Alexandre Simon, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,130 shares (twenty-five thousand one hundred thirty), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash in an amount of EUR 375 (three hundred seventy-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,412.50 (thirty-one thousand four hundred and twelve Euros and fifty Eurocents) to EUR 31,787.50 (thirty one thousand seven hundred eighty seven Euros and fifty Eurocents) by the issue of 300 (three hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each;

2. Waiver by the existing shareholder of the Company of its subscription right;

3. Subscription and payment by the subscribers of all the 300 (three hundred) new shares by contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

First resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by a contribution in cash in an amount of EUR 375 (three hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its current amount of 31,412.50 (thirty-one thousand four hundred twelve Euros and fifty Eurocents) to EUR 31,787.50 (thirty one thousand seven hundred eighty seven Euros

and fifty Eurocents) by the issue of 300 (three hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each (the "New Shares").

Second resolution

Further to the above resolution it is unanimously resolved that the existing shareholder of the Company renounces to its subscription right regarding the new issued shares in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, with respect to the New Shares.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve the subscription of:

- 150 (one hundred and fifty) New Shares by Mukaro Holdings Limited, having its registered office in Dadlaw House, 3 Thasou Street, P.C. 1520 Nicosia, Cyprus, and
 - 150 (one hundred and fifty) New Shares by Montrange Holdings Limited, having its registered office in Dadlaw House, 3 Thasou Street, P.C. 1520 Nicosia, Cyprus,
- together hereafter (the "New Shareholders").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

The aforementioned subscribers are represented by Alexandre Simon, prenamed, by virtue of two proxies being here annexed;

Each one declared to subscribe to:

- 150 (one hundred and fifty) of the New Shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each on behalf of Mukaro Holdings Limited.
- 150 (one hundred and fifty) of the New Shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each on behalf of Montrange Holdings Limited;

It was further declared that the New Shareholders fully paid their subscription of the New Shares by a contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 375 (three hundred and seventy-five Euros) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"Title II. - Capital, Shares

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is fixed at EUR 31,787.50 (thirty one thousand seven hundred eighty seven Euros and fifty Eurocents) represented by 25,430 (twenty-five thousand four hundred and thirty) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with legal requirements.

The shares may not be transferred without the prior approval of the Board of Directors.

Each shareholder who intends to transfer its shares shall give written notice of the proposed transfer to the Board of Directors. During a period of ten (10) years, the Board of Directors shall have upon receipt of such notice the irrevocable right to approve or disapprove such proposed transfer within thirty (30) days. At the end of such transfer limitation period, in case of disapproval of the proposed transfer by the Board of Directors, all the shareholders of the Company shall use their best efforts and undertake all practicable steps to allow the sale of the shares under fair terms and conditions."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

French translation

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FLIME INVESTMENTS S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 96.696, constituée en date du 30 octobre 2003 par acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1247 du 25 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 4 juin 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alexandre Simon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.130 (vingt-cinq mille cent trente) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en espèces à concurrence d'un montant de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.412,50 (trente-et-un mille quatre cent douze euros et cinquante cents) à EUR 31.787,50 (trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents) par l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

2. Renonciation par l'actionnaire existant à son droit préférentiel de souscription;

3. Souscription et paiement par les souscripteurs de toutes les 300 (trois cents) nouvelles actions par apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en espèces à concurrence d'un montant de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.412,50 (trente-et-un mille quatre cent douze euros et cinquante cents) à EUR 31.787,50 (trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents) par l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune (les "Nouvelles Actions").

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il est unanimement décidé que l'actionnaire existant de la Société renonce à son droit préférentiel de souscription sur les nouvelles actions émises en accord avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'admettre la souscription de:

- 150 (cent cinquante) Nouvelles Actions par Mukaro Holdings Limited, ayant son siège social à Dadlaw House, 3 Thasou Street, P.C. 1520 Nicosie, Chypre, et
 - 150 (cent cinquante) Nouvelles Actions par Montrange Holdings Limited, ayant son siège social à Dadlaw House, 3 Thasou Street, P.C. 1520 Nicosie, Chypre,
- Ensemble ci-après (les "Nouveaux Actionnaires").

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Les souscripteurs susmentionnés sont représentés par Alexandre Simon, prénommé, en vertu de deux procurations annexées au présent acte;

Ils ont déclaré souscrire à:

- 150 (cent cinquante) des Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune pour le compte de Mukaro Holdings Limited;
- 150 (cent cinquante) des Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune pour le compte de Montrange Holdings Limited.

Il a ensuite été déclaré que les Nouveaux Actionnaires ont entièrement payé leur souscription aux Nouvelles Actions par apport en espèces, de sorte que la Société a, à sa libre et entière disposition, un montant de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros) tel que certifié par le notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Titre II. - Capital - Actions

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.787,50 (trente et un mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents) représenté par 25.430 (vingt-cinq mille quatre cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société, conformément aux présents statuts.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes déclarés par la Société, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions ne peuvent être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire qui a l'intention de transférer ses actions devra donner une notification écrite du transfert proposé au Conseil d'Administration. Durant une période de dix (10) ans, le Conseil d'Administration aura, à partir de la réception d'une telle notification, le droit irrévocable d'approuver ou de rejeter une telle demande de transfert dans un délai de trente (30) jours. A la fin de cette période de limitation de transfert, en cas de refus par le Conseil d'Administration du transfert proposé, tous les actionnaires de la Société prendront toutes les mesures nécessaires et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre la vente des actions à des conditions équitables."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIMON, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078571/242/204.

(090093527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078441/12.

(090091332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078439/12.

(090091337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Café des Sports, Eischen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8467 Eischen, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 70.603.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078437/10.

(090091197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Exmedia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.923.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2009

L'an deux mille neuf, le neuf juin, à seize heures, les actionnaires de la société EXMEDIA S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Jean Paul Goerens / Jean Paul Felten
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009077402/20.

(090091850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

GDL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 52.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077499/10.

(090092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Clairimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 52.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077500/10.

(090092032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

EM-Jot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077501/10.

(090092086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Canussel Dopo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077502/10.

(090092083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Queristics Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *QUERISTICS INVESTMENT*
SGG S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009077988/14.

(090092501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Point of Oaks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077967/11.

(090093122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Point of Oaks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077968/11.

(090093121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Cypress Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077969/12.

(090093119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Genius Holding Emron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.900.

Il ressort d'une convention de cession du 22 mai 2009 que 50 parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 22 mai 2009 par Monsieur Emmanuele David Giuseppe PATTI à la société Nonsolus AB ayant son siège social au 15 Dadelvägen, S-184 52 ÖSTERSKÅR, Suède.

Il ressort également de cette même convention que 50 autres parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 22 mai 2009 par Monsieur Göran Ronnie BERGGREN à la société Nonsolus AB ayant son siège social au 15 Dadelvägen, S-184 52 ÖSTERSKÅR, Suède.

L'Associé unique de la société en date du 22 mai 2009 est:

- La société Nonsolus AB à hauteur de 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
La Société

Référence de publication: 2009077981/20.

(090093125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Patrick Enblad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077972/12.

(090093116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.194.175.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.232.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077973/13.

(090093113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077970/11.

(090093118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Rockies, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.989.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 2 juin 2009

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été réélu commissaire aux comptes pour la même période:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009077881/18.

(090092402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009077896/12.

(090092545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Kinemax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.154.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009077910/12.

(090092544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Achats Actions Benelux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.340.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077931/10.

(090092541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Oregon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.091.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077934/10.

(090092540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Arctic Spas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 59, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.773.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077939/10.

(090092536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Finagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.076.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077941/10.

(090092532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077943/10.

(090092528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Dorel Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.304.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009077953/11.

(090093053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 16.422.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009077955/11.

(090093056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.694.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009077894/12.

(090092553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

LuxCo 83 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.064.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009077965/12.

(090092952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

PeFin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.747.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077960/10.

(090092521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.517.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077958/10.

(090092523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Marifin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 62.916.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009077959/11.

(090093065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Nivalcon Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 53.792.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009077961/11.

(090093067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Artax Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078003/10.

(090092543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pizza Cosmos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 135, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 53.306.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009078004/10.

(090092538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Car Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.720.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze mai;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe GRADISKI, directeur commercial, né à Moulins (France), le 2 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
2. Monsieur Bernard BECKER, gérant de société, né à Vandoeuvre les Nancy (France), le 5 avril 1953, demeurant à F-54500 Vandoeuvre les Nancy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CAR SOLUTIONS Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, le courtage, l'import et l'export, la location, la petite réparation ne nécessitant pas un matériel sophistiqué et le petit entretien de véhicules automoteurs neufs ou d'occasions ainsi que l'achat et la vente d'accessoires. La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension. La société pourra conformément aux lois et règlements vigueur, exercer des mandats d'administrateurs, de liquidateurs et de commissaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Philippe GRADISKI, prredit	50 parts sociales
Monsieur Bernard BECKER, prredit	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
- Est nommé gérant administratif
* Monsieur Philippe GRADISKI, prredit.
- Est nommé gérant technique
* Monsieur Bernard BECKER, prredit.

Jusqu'à la somme de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,- EUR) la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique et/ou du gérant administratif, au-delà de cette somme la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gradiski, Becker, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mai 2009. Relation: EAC/2009/6004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 juin 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009078609/209/88.

(090093857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Plan Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 53.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078444/12.

(090091324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Euro Consult Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 87.816.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078435/10.

(090091193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Hero S.A., ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges, RCS Luxembourg B 141.027, Ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Juan Manuel Romera Bertran, demeurant à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

2) Monsieur Didier Degand, employé privé, né à Ath (Belgique), le 1^{er} janvier 1962, demeurant à L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de management et de consultance dans le domaine de la construction (p.ex. budgétisation, planning financier, management de projets de construction, structures d'organisation, conseils d'investissements), le développement et la promotion d'ensembles immobiliers de diverses destinations, le contrôle de qualité et de quantité et le conseil de gestion en matière de construction, la coordination, le pilotage, la surveillance et la direction générale de constructions, ainsi que l'exploitation d'un bureau ingénieur-conseil en construction, de techniques du bâtiment et l'établissement des certificats de performances énergétiques de bâtiments d'habitations font partie de son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MD Engineering S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Waldbillig.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, souscrites par les associés par parts égales et entièrement libérées en espèces, ce dont il a été justifié au notaire.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Didier Degand, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant et des associés.

2. Le siège social est fixé à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. ROMERA BERTRAN, D. DEGAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078578/242/86.

(090094324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 64.042.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078428/10.

(090091186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Sapore Del Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 146.726.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze juin,

pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) la société SOCIPAR, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2412 Howald, 40, Rangwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.781,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacquot Schwertzer, employé, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,

2) la société MMS Participations S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.813,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc Schwertzer, homme d'affaires, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 171, rue des 3 Cantons,

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAPORE DEL SOLE S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles et transférables entre vifs et pour cause de mort entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée,
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire des noms, prénoms, profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou de sa dénomination, son siège social et son numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés s'il s'agit d'une personne morale.
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non. Ils pourront être nommés comme administrateurs de catégorie A et comme administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le président n'aura pas de voix prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs. En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

La société sera valablement engagée par la seule signature d'un administrateur dans le cadre de la gestion journalière pour des engagements ne dépassant pas cent mille euros (EUR 100.000).

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin à 20.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la société statuant comme en matière de modifications des statuts. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) SOCIPAR S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2) MMS PARTICIPATIONS S.A., prénommée, cinq cents actions	500
TOTAL: mille actions	1.000

Les mille (1.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq (25) pourcent, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

63359

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de trois mille euros (EUR 3.000)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Jacquot Schwertzer, indépendant, né à Uccle, Belgique, le 13 janvier 1956, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange;

- Madame Nathalie Maier, employée, née à Saverne, France, le 10 décembre 1958, demeurant L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Marc Schwertzer, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 avril 1960, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 171, rue des 3 Cantons;

- Madame Michelle Lamberty, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 28 février 1961, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 171, rue des 3 Cantons.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.563.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

6) Le siège social est fixé à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

Réunion du conseil

Les membres du Conseil d'Administration, tous ici présents ou représentés, se sont ensuite réunis et ont élu aux fonctions de fondé de pouvoir Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, né à Vilosnes, France, le 26 septembre 1951, demeurant à 1, rue des Cerisiers, B-6780 Messancy, lequel aura tout pouvoir, dans le cadre de la gestion journalière, pour engager valablement la société par sa seule signature à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000).

Monsieur Marc Schwertzer est nommé président du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCHWERTZER, M. SCHWERTZER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2009. LAC / 2009 / 23372. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009078576/7241/182.

(090094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

L'an deux mille neuf le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Socrimex Holding S. à r.l.", ayant son siège social à Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.817, constituée suivant acte reçu le 15 février 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 800 du 7 mai 2007.

L'assemblée est composée de l'associée unique, SOCRIMEX WORLDWIDE HOLDINGS ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Helmut Rieder, demeurant professionnellement à Sandweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur. Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) à EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associée unique représenté par Monsieur Rieder, prénommé, a déclaré souscrire aux 8.000 parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante

" **Art. 6. Al. 1.** Le capital social est fixé DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 2.250.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. RIEDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21597. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009078605/211/50.

(090094113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.